



Protection d'une personne Alzheimer

Par **emiange**, le **27/12/2014** à **08:19**

Ma mère a la maladie d'Alzheimer et vit chez ma sœur depuis octobre 2013. Elle lui parle très mal et ma mère vit dans la peur. De plus, ma sœur se sert de ses comptes bancaires sans procuration et ne me donne pas accès pour vérifier les dépenses. Ma sœur et son ami ne travaille pas et je m'inquiète beaucoup de la situation. J'habite à 600km de ma famille, je n'ai accès à aucun document pour demander une sauvegarde de justice et ma sœur ne veut plus communiquer avec moi. Que puis-je faire ?

Par **domat**, le **27/12/2014** à **10:48**

bjr,
comment fait votre soeur pour utiliser les comptes de votre mère sans procuration, vous pouvez prendre contact avec la banque de votre mère.
il faudrait que vous connaissiez son médecin pour faire placer votre mère sous la protection des majeurs incapables.
cdt

Par **emiange**, le **27/12/2014** à **11:34**

Merci de votre réponse. Je connais son médecin à l'hôpital mais voudra t-elle faire cette démarche. Je viens d'écrire au Procureur de la République, j'espère qu'il pourra m'aider.

Par **Jibi7**, le **27/12/2014** à **13:33**

hello emiange
Si vous voulez des informations précises, claires et mises à jour sur la situation des majeurs fragiles vous avez un numero hors serie sur la question de la collection Leparticulier qu'on vous envoie contre qq euros en telephonant au service de ce mensuel.

Par **emiange**, le **28/12/2014** à **09:52**

Merci pour votre réponse Jibi7, je me suis documentée sur la question et je me rends compte qu'étant démunie de tout papier de ma mère et ne pouvant pas demander une expertise médicale du fait de l'éloignement, je dois demander de l'aide à des personnes extérieures (médecin, Procureur de la République). Pour répondre à Domat, j'ai contacté la banque pour les informer de la situation, merci de votre conseil. Je pense que ma sœur ne voulant plus communiquer avec moi va m'empêcher de voir ma mère et de lui parler au téléphone, encore un nouveau problème.

Par **emiange**, le **13/01/2015** à **08:44**

Lorsqu'on écrit au Procureur de la République, savez-vous combien de temps cela prend-il pour avoir une réponse? sachant qu'il s'agit d'un cas de personne en danger.